

Décision

Générale

modern

Décision n° 89-0231/PR/FIN octroyant l'exonération des taxes et surtaxes d'importation sur un envoi de lait en poudre don de la CEE à Caritas de Djibouti

n° 89-0231/PR/FIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
20 février 1989

Numéro JO
n° 4 du 28/02/1989

Date du numéro
28 février 1989

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

est exonéré des taxes et Surtaxes d'importation un envoi de 15 tonnes de lait en poudre d'une Valeur de 4 567 400 FD, don de la CEE à Caritas Diibouti pour une aistribution gratuite.